

Pourquoi et Comment désherber la luzerne

Pourquoi désherber la luzerne ?

Le désherbage permet de **maintenir la culture propre** et ainsi de **préserver le rendement** et la **qualité** de la luzerne produite.

L'implantation de la jeune luzerne est la phase déterminante pour la réussite de la culture : la qualité du semis et la **réussite du désherbage** à l'implantation sont décisifs.

La **qualité de mise en place** conditionne en grande partie le niveau de production pendant toute la durée de l'exploitation de la culture. En effet, une culture bien développée aura une biomasse racinaire plus importante avant l'hiver, **facteur de rendement** pour la première année d'exploitation.

Au stade plantule, la luzerne est une plante **sensible à la concurrence des mauvaises herbes**. Elle devient par la suite, en phase d'exploitation, d'une concurrence redoutable vis-à-vis des adventices, excepté pour les vivaces. Le nombre réduit de solutions disponibles, les interventions estivales délicates et l'absence de recours en année d'exploitation nécessitent de **réussir les interventions lors de l'établissement** de cette culture pérenne.

BENTAZONE :

Date d'application → Corum® peut être utilisé dans le respect des stades d'utilisation :

- A l'automne, jusqu'au 25 septembre sur jeune luzerne (en 1ère année) et jusqu'au 15 octobre sur luzerne installée (plus d'un an)
- Au printemps à partir du 15 mars

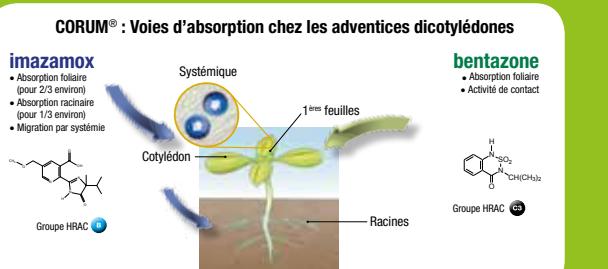
Dose maximale/ha/an → Ne pas dépasser la dose de 1000 g de bentazone/ha/an lors de programmes avec des solutions à base de bentazone ou lors de successions de cultures traitées avec des solutions à base de bentazone.

Sur les zones de capture, ne pas utiliser sur les sols dont le taux de matière organique est inférieur à 1,7 % ni sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes)

IMAZAMOX :

Dose maximale/ha/an → Ne pas dépasser la dose de 75 g/ha/an lors de programmes avec des solutions à base d'imazamox ou lors de successions de cultures traitées avec des solutions à base d'imazamox.

Ainsi, selon les conditions climatiques, le niveau d'infestation, le stade de la luzerne et des mauvaises herbes, **il est possible qu'une intervention unique à l'implantation s'avère insuffisante**. Il faut alors envisager un programme de traitements.



Gestion responsable des substances actives

Au-delà du respect des Bonnes Pratiques Agricoles pour la protection des ressources en eau, BASF recommande des préconisations spécifiques utilisant ses spécialités à base de certaines matières actives :

BENTAZONE :

Date d'application → Corum® peut être utilisé dans le respect des stades d'utilisation :

- A l'automne, jusqu'au 25 septembre sur jeune luzerne (en 1ère année) et jusqu'au 15 octobre sur luzerne installée (plus d'un an)
- Au printemps à partir du 15 mars

Dose maximale/ha/an → Ne pas dépasser la dose de 1000 g de bentazone/ha/an lors de programmes avec des solutions à base de bentazone ou lors de successions de cultures traitées avec des solutions à base de bentazone.

Sur les zones de capture, ne pas utiliser sur les sols dont le taux de matière organique est inférieur à 1,7 % ni sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes)

IMAZAMOX :

Dose maximale/ha/an → Ne pas dépasser la dose de 75 g/ha/an lors de programmes avec des solutions à base d'imazamox ou lors de successions de cultures traitées avec des solutions à base d'imazamox.

Ainsi, selon les conditions climatiques, le niveau d'infestation, le stade de la luzerne et des mauvaises herbes, **il est possible qu'une intervention unique à l'implantation s'avère insuffisante**. Il faut alors envisager un programme de traitements.

Cartes d'IDENTITÉ

Nirvana® S

- Marque déposée BASF
- **Autorisation de mise en marché** : 2090016
- **Composition** : 16,7 g/L d'imazamox et 250 g/L de pendiméthaline
- **Formulation** : concentré émulsionnable (EC)
- **Classement toxicologique** :

Mention d'avertissement : Attention H315 Provoque une irritation cutanée H317 Peut provoquer une allergie cutanée H400 Très toxique pour les organismes aquatiques H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

• **Délai de rentrée** : 48 h



Pour des doses supérieures à 2,2 L/ha, Nirvana® S ne doit pas être utilisé plus de 1 an sur 2.
Pour toute dose de Nirvana® S supérieure à 2,2 L/ha, appliquée sur une période de 12 mois (en 1 ou 2 applications), il conviendra d'attendre, pour appliquer à nouveau Nirvana® S, au moins 24 mois à compter de la date de la première utilisation.

• Usages et doses autorisés :

Cultures	Doses	DAR	Nombre d'application	ZNT/eau
Pois protéagineux hiver, printemps	4,5 L/ha	63 j	1 tous les 2 ans en prélevée - 1/an en post-levée (2 L max)	20 m
Fèveroles hiver et printemps	4,5 L/ha	90 j	1 tous les 2 ans	20 m
Pois de conserve (printemps)	4,5 L/ha	63 j	1 tous les 2 ans	20 m
Lentille				5 m
Luzerne	Jeunes cultures	2 L/ha	30 j	20 m
	Cultures installées	2 à 4 L/ha Entrée de l'hiver : 2 L/ha OU Sortie d'hiver : 2 à 4 L/ha (SI traitement entrée et sortie hiver ne pas dépasser la dose totale de 4 L/ha)	30 j	
Légumineuses fourrageres PG : Trèfle violet, blanc incarnat, luzerne	Jeunes cultures	2 L/ha	2 applic max tous les 2 ans	20m
	Cultures installées	4 L/ha	1 applic max tous les 2 ans	

- **Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie** : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Corum®

- Marque déposée BASF
- **Autorisation de mise en marché** : 2120120
- **Composition** : 22,4 g/L d'imazamox et 480 g/L de bentazone
- **Formulation** : Concentré soluble (SL)

• **Classement toxicologique** :

Mention d'avertissement : Attention H302 Nocif en cas d'ingestion H400 Très toxique pour les organismes aquatiques H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

• **Usages** : pois protéagineux d'hiver et de printemps, pois de conserve, haricot vert, fèveroles d'hiver et de printemps, luzerne, soja, cultures porte-graines mineures : luzerne, trèfle violet, trèfle blanc et trèfle incarnat.

• **Nombre d'applications / an** : 1

• **Dose autorisée** : 1,25 L/ha

• **Délai de rentrée** : 6 heures

Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

• **Distance aux points d'eau** : respecter une zone non traitée de 5 m.

• **Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie** :

Voir Nirvana® S.



10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévoir les pollutions ponctuelles : traitement des affluents phytosanitaires, BASF France - Agro recommande Osmofilm®. Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF France - Agro	0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phytitude 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

BASF France S.A.S - Division Agro

21 Chemin de la sauvegarde - 69 134 Ecully Cedex - Tél : 04 72 32 45 45

Pour tous les produits cités, avant toute utilisation se reporter aux conditions d'emploi figurant sur l'étiquette du bidon

Usages, doses, restrictions et conditions d'emploi : consulter www.agro.bASF.fr

Édition Février 2015 - Annulé et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ces produits de s'assurer, avant toute application, auprès du N°Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 431POHE0215R

Cultivons l'innovation autrement

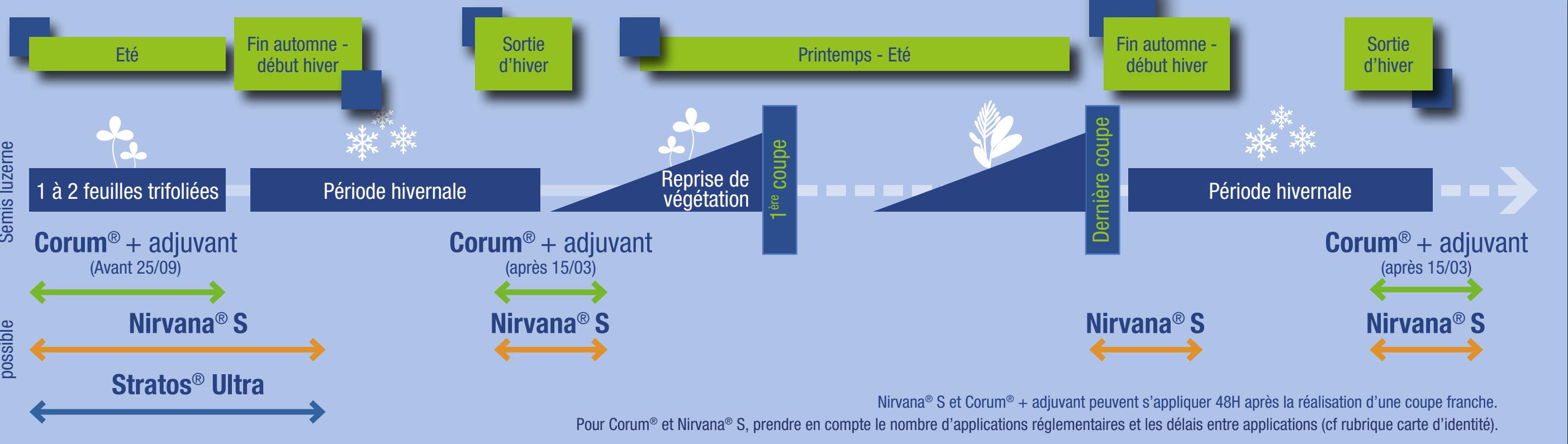
PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



BASF
We create chemistry

Bien DÉSHERBER la LUZERNE avec les **solutions BASF**

La LUZERNE est une culture **pleine d'atouts**. Avec son implantation sans labour, une **COUVERTURE DU SOL** permanente pendant 3 à 4 ans et un **fleurissement plusieurs fois par an**, la luzerne est **FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ**. Elle cumule également d'autres qualités : **protection contre l'érosion** et **structuration des sols** grâce à un système racinaire très développé. **FIXATRICE D'AZOTE**, elle ne requiert pas d'apport azoté et laisse un **reliquat pour la culture suivante**. La LUZERNE est enfin une plante riche en protéines, atout pour l'autonomie fourragère des élevages. Sa pérennité permet également de rompre le cycle des **adventices annuelles**.



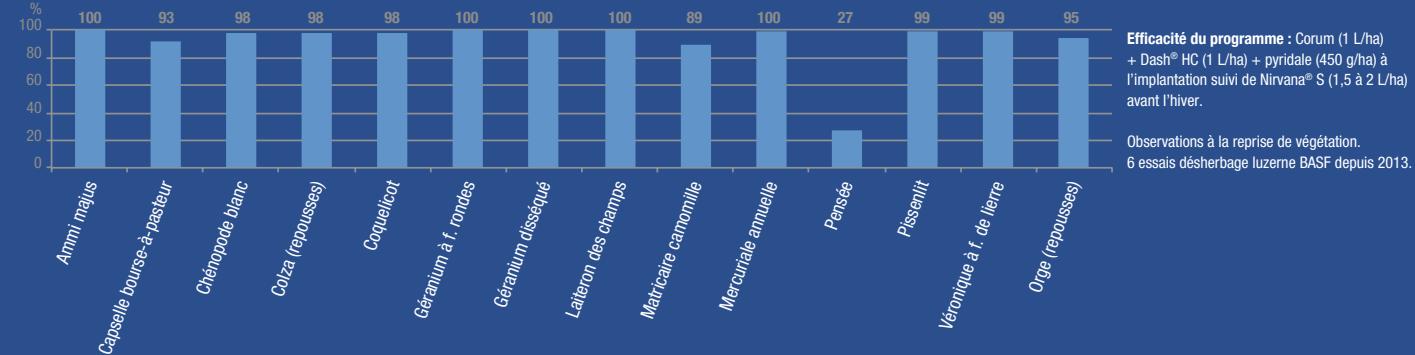
Nirvana® S et Corum® : Efficaces sur un large spectre d'adventices

	Nirvana® S (2 L/ha)	Corum® (1,25 L/ha) + Adjuvant	Nirvana® S (2 L/ha)	Corum® (2 L/ha) + Adjuvant
	DICOTYLEDONES		Mercuriale annuelle*	PS
Alchémille des champs	S	S	MS	PS
Amarante réfléchie	TS	TS	TS	TS
Arroche étalée	S	S	MS	NS
Barbare	TS	TS	S	TS
Capselle bourse-à-pasteur	TS	TS	TS	TS
Chénopode blanc	S	S	TS	S
Colza (Repousses)	TS	TS	TS	TS
Coquelicot*	TS	S	TS	S
Ethuse	MS	S	TS	S
Fumeterre officinal	TS	S	TS	S
Gaillet gratteron*	TS	S	TS	S
Géranium à f. rondes	S	TS	S	S
Laïteron des champs	MS	TS	TS	TS
Lamier amplexicaule	TS	S	PS	MS
Lamier pourpre*	TS	S	TS	TS
Linaire sp.	TS	S	TS	TS
Matricaire sp.	PS	S	TS	MS
GRAMINÉES				
Digitaria sp.	S	PS		
Folle avoine	S	PS		
Panic pied-de-coq	S	PS		
Pâture annuel	S	NS		
Ray-grass	MS	PS		
Repousses céréales*	TS	S		
Sétaire sp.	S	PS		
Vulpin des champs	MS	NS		

Legend: Adventices Très Sensibles (95 - 100%) / Adventices Sensibles (85 - 95%) / Adventices Moyennement Sensibles (70 - 85%) / Adventices Peu Sensibles (50 - 70%) / Adventices Non ou très peu Sensibles (<50%).

* Espèces adventices dont la sensibilité s'est parfois révélée irrégulière dans les essais.

Le programme Corum® à l'implantation puis Nirvana® S avant l'hiver pour une **efficacité optimale**



→ Sur des flores complexes, choisir le bon partenaire

Corum® + adjuvant	+ Pyridate	Mercuriale	à l'installation :
+ 2,4-db	Crucifères dont repousses de colza Chénopode Laïteron		- en 1 passage : 1 L/ha + 1 L/ha + 450 g/ha - en 2 passages : 2 x 0,6 L/ha + 0,6 L/ha + 225 g/ha)

Nirvana® S	+ Basagran® SG	Matricaire Repousses de colza Laïteron Géranium Capselle Pissenlit	à l'installation : 1,5 à 2 L/ha + 0,5 kg/ha
+ Pyridate	Mercuriale Laïteron		à l'installation : 1,5 à 2 L/ha + 450 g/ha
+ 2,4-db	Crucifères dont repousses de colza Chénopode Laïteron		à l'installation : 1,5 à 2 L/ha + 1 200 g/ha
+ Thifensulfuron-méthyle	Rumex (Matricaire)		fin d'automne ou reprise : 2 L/ha + 7,5 g/ha
+ Carbétamide	Graminées : Vulpin, Ray-grass, Repousses de céréales		fin d'automne : 2 L/ha + 1 400 g/ha
+ Propyzamide	Graminées : Vulpin, Ray-grass, Repousses de céréales		fin d'automne : 2 L/ha + 720 g/ha

Utilisation de Stratos® Ultra

Sur graminées, laisser Nirvana® S ou Corum® + adjuvant agir ; puis intervenir en programme avec Stratos® Ultra si nécessaire.

L'association de Corum® et de Nirvana® S avec d'autres spécialités peut entraîner des antagonismes entre matières actives et diminuer l'efficacité sur certaines cibles notamment graminées.

Traiter sur des mauvaises herbes jeunes et en état de pousse active